

Le POS est en cours de révision en PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'objectif est de gérer un nouvel urbanisme en le recentrant autour du village ancien. Il permettra l'agrandissement de la zone artisanale du Devès pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Ce sera l'occasion d'étudier la gestion des eaux pluviales qui inondent régulièrement la RD 94 et ses habitants riverains.

Un registre d'observations est disponible à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture au public. Tous les renseignements nécessaires aux nouvelles constructions sur Tulette sont d'ailleurs disponibles sur le site de la mairie www.tulette.fr rubrique « Urbanisme ».

GESTION DE L'EAU

Rappelons que l'eau de la source Samson était non conforme à la consommation et que les services de l'Etat exigeaient que l'on trouve une solution à ce problème de santé publique. Les forages effectués ne donnaient pas satisfaction quant à la qualité de l'eau, chargée en ammonium. Le traitement pour rendre l'eau potable était très onéreux. Le conseil municipal a fait le choix de confier la gestion de l'eau au syndicat RAO afin de préserver la santé de ses concitoyens et de faire des économies. Ce syndicat a commencé à rénover nos réseaux vétustes.

Impact sur le prix de l'eau au m3 : augmentation de 0.59 centimes d'euros par m3.

L'eau étant un bien précieux, nous avons décidé de garder l'eau potable aux fontaines de Tulette mais d'en réduire la pression. Cette année, nous avons consommé 7105 m3 en moins ce qui représente une économie de 9035 € sur la facture totale de l'eau des fontaines.

EDUCATION

Les rythmes scolaires : après concertation avec les parents et les enseignants, les horaires suivants ont été choisis : de 15h45 à 16h30 les enfants pourront participer à des activités gratuites (musique, sport, informatique,

geste des premiers secours, cirque, lecture, jeux en plein air)... Cela représente un budget de 11000€ annuel pour 2014 ; une subvention de 9000€ est allouée par l'Etat.

ASVP

Pour assurer un stationnement correct les jours de marché le lundi, la mairie a décidé de créer un poste assermenté d'Agent de Surveillance de la Voie Publique :

Monsieur Olivier SUSINI. Cet agent est aussi chargé de la sécurité routière et en particulier des entrées et des sorties de classes.

CIVISME

Des déjections canines jonchent les rues parfois aux portes des Tulettiens. Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir faire le nécessaire afin de garder notre

village propre. Des distributeurs de sacs plastiques spécifiques sont à votre disposition gratuitement, merci de les utiliser seulement à cet effet.

SICEC

Animaux trouvés : chats, chiens, furets, rapaces, NAC... Chaque commune a l'obligation de fourrière et de récupération des animaux errants, blessés. Pour cela, Tulette fait partie des 33 communes de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse qui adhèrent au Syndicat Intercommunal (SICEC) qui est présidé par Joëlle RIPERT, élue à Tulette. Chaque commune paie 0.86 cts € par habitant au SICEC pour ce service obligatoire.

Les installations du SICEC se situent à Pierrelatte et abritent la SPA. Ce sont les polices municipales ou les employés de mairie qui ramènent les animaux à Pierrelatte et quelques fois aussi les particuliers.

Nous vous rappelons que l'identification des chiens et chats est obligatoire : passés 10 jours, les animaux non identifiés sont proposés à l'adoption par SOS Animaux en Détresse, après vaccination.

La stérilisation, en particulier des chats, n'est pas négligeable vu la durée de gestation et le nombre de portées que peut avoir une chatte par an : environ 3 portées qui peuvent engendrer des dizaines de chatons eux-mêmes susceptibles de se reproduire ce qui aboutit à un nombre toujours plus conséquent de chats abandonnés et récupérés en trop grand nombre en refuge. N'oubliez donc pas la stérilisation des chats pour éviter la souffrance féline.

Refuge ouvert de 13h30 à 17h30.
Contact : 04-75-50-23-88

Les concerts de l'été « Conviviales de Tulette » ont cette année encore connu un succès certain. La fête de la piscine s'est déroulée dans une ambiance musicale très rythmée. Lors de la fête foraine des Cornards au mois d'octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir nos amis de Bastogne (jumelée avec Tulette) en proposant un feu

d'artifice qui a attiré, comme l'année dernière, beaucoup de monde. Enfin, par solidarité avec le Téléthon 2013 et en lien avec le projet des écoles, il a été organisé la « Fête de l'Olive et du Vin » permettant ainsi de récolter des fonds pour cette manifestation.



Quatre marchés à thèmes de producteurs se sont déroulés en 2013 : 2 estivaux (les 15 juillet et 12 août), un automnal le 14 octobre (avec l'organisation d'un concours de dessins des écoliers de Tulette) et un marché de Noël le 23 décembre. Comme l'année dernière, les Tulettiens et les visiteurs ont pu déguster des produits du terroir



(miel, huiles d'olives, tapenade, truffes) tout en effectuant leurs emplettes sur le marché hebdomadaire du lundi matin. Un grand remerciement aux participants et en particulier aux Confréries concernées (Olive, Picodon) qui ont agrémenté ces journées par leur présence.



Reprise de la bibliothèque : l'association « Farandole de livres » vient d'être créée grâce à une dizaine de bénévoles afin de pouvoir ouvrir à nouveau la bibliothèque municipale et proposer des ouvrages de lecture aux Tulettiens et Tulettiennes. Horaires : lundi de 16h30 à 18h30, mercredi de 14h30 à 16h30 et samedi de 10h00 à midi.



Cinéma : l'association Ciné culture propose, un jeudi par mois à la salle des fêtes (en plein air pendant l'été), la projection d'une œuvre cinématographique sortie récemment au cinéma. La diversité des œuvres proposées (« 9 mois ferme » - « Mandela » - « Marius » - « Fanny » - « Belle et Sébastien » « Jappeloup » - « Intouchables »...) permet de découvrir des univers cinématographiques différents

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 22 MAI à 20h30 et rendra hommage au cinéaste français Alain RESNAIS, disparu le 1er mars dernier, avec la diffusion de son dernier film « AIMER, BOIRE et CHANTER ».